



#### DÉCISION

Décision concernant la souscription d'un  
emprunt d'un montant de 5 000 000 euros  
auprès de la Banque Postale au titre des  
investissements 2026 du budget principal

N° 27860

#### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 233-33, L.  
233-34, L. 233-35 et L. 233-36 ;

Vu la délibération n° 27 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation  
d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu l'avis du directeur de Limoges Métropole ;

Vu la proposition communale en date du 27 février 2026 ;

#### DÉCIDE

**Article 1.** De contracter un emprunt auprès de la Banque Postale d'un montant de  
5 000 000 € (cinq millions d'euros) destiné à financer le programme d'investissement  
2026 du budget principal.

**Article 2.** Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 5 000 000 €  
Durée : 20 ans  
Commission d'engagement : 0,30 %

Versement des fonds :

Le montant du prêt est versé en une seule fois avant le  
délai limite du 28/02/2026, souscrivant un préavis de 5  
jours ouvrés (J+5). A défaut de demande de  
versement à la date limite, le versement est alors  
automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel :

taux A + marge 0,90 %

Mode de calcul :

Mode forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de  
360 jours (30/360)

Périodicité des échéances :

Tous les mois

Amortissement :

Amortissement constant

Remboursement anticipé :

Possibilité à chaque échéance d'intérêts pour tout ou  
partie du montant du capital restant dû, moyennant le  
paiement d'une indemnité dégressive  
Préavis : 30 jours calendaires  
Taux de l'indemnité : 0,30 %

## DÉCISION

# Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 euros auprès de la Banque Postale au titre des investissements 2026 du budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2026



27860.pdf  
(.pdf, 239,6 Ko)

📄 TÉLÉCHARGER